



Garde d enfant suite separation

Par **PAPIRICARD**, le **24/08/2009** à **17:09**

Bonjour,
je suis separe de la mere de mon fils depuis 7 ans et elle habite dans le nord et moi a clermont ferrand. Je precise qu elle a la garde principale de notre fils et moi je le vois toutes les vacances scolaires. je voudrais savoir si elle revient sur clermont si je dois repasser devant le jaf afin que je vois mon fils plus souvent ou arrangement a l amiable ce qui sera difficile.

Par **sherazade**, le **30/08/2009** à **01:06**

bon soir,

Après un divorce un arrange à l'amiable est très souvent impossible est non sécurisant pour les deux parents si cela se passait mal.

De toute manière, si votre ex reviens sur Clermont et que vous desirez avoir votre enfant plus souvent avec vous, bien entendu il faut que vous fassiez des démarches auprès du JAF compétant.

Les décisions que le Juge prendra à votre égard ainsi qu'à celle de votre ex aucun de vous deux ne pourra les ignorer et vous aurez obligation de les appliquer.